

Lettre Ouverte au ministre de la santé

Monsieur le Ministre,

Plus de 6 Millions de Français (dont 600 000 en **A**ffection de **L**ongue **D**urée) se trouvent sans médecin traitant, cette situation sanitaire justifie des mesures efficaces et courageuses de la part du gouvernement pour améliorer l'accès aux soins.

Est-ce -ce que le compte y est dans le PFLSS qui va être prochainement débattu ? Certaines mesures sont encourageantes ...

- Le numéro d'appel unique pour le soin non programmé va être étendu. Très bien. N'oubliez pas de rémunérer correctement les médecins qui s'y astreignent et à fortiori lorsqu'il prend en charge un patient sans médecin
- La 4^{ème} année d'internat dans les territoires. Très bien mais trop tôt car imposé sans concertation, dans un délai aussi court, ce sera une fin de non-recevoir, imposé sans rémunération à l'acte pour les jeunes médecins en fin de professionnalisation, ce n'est pas acceptable. Il faut que cette 4^{ème} année se fasse sous forme de SASPAS.
- Le guichet unique. Très bien. Il est appelé des vœux de tous pour qu'un jeune médecin qui souhaite s'installer sur un territoire ait une connaissance de tout ce qui peut lui être proposé.
- La limitation du recours à l'intérim des jeunes médecins. Très bien. Elle vient renforcer les mesures d'encadrement de l'intérim par la loi du 26 avril 2021, malheureusement non appliquée.

Mais les mesures efficaces et courageuses ne sont pas au rendez-vous !

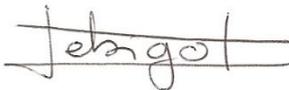
- **Qu'en est-il de la régulation de l'installation du médecin ?** Pourquoi n'osez-vous braver le lobby médical en limitant le conventionnement du médecin généraliste ou spécialiste aux nécessités des territoires ?
- **Qu'en est-il de la régulation du remplacement du médecin :** pourquoi interdisez-vous l'intérim au jeune médecin hospitalier et autorisez-vous le remplacement illimité et sans re certification du jeune médecin libéral, qui travaille peu parfois très peu surtout quand il est spécialiste.
- **Qu'en est-il de la suppression des charges du médecin en cumul emploi retraite ?** Dans votre mission Flash vous suggérez la suppression immédiate de toutes les cotisations retraites de médecins retraités en activité, alors que la baisse actuelle des charges est insuffisante pour les garder en activité.
- **Qu'en est-il du financement des auxiliaires médicaux ?** Il faut libérer du temps médical aux médecins déjà en place alors l'Etat doit aider à financer les auxiliaires médicaux comme c'est le cas pour les assistants médicaux !

« Déserts médicaux, l'Etat doit enfin prendre des décisions courageuses » disait le rapport du Sénat (janvier 2020)

Quoique médecin, aurez-vous le courage de prendre des mesures de bon sens afin de rendre à chaque Français un droit égalitaire et constitutionnel à la santé ?

Monsieur le Ministre le temps presse !

Maxime LEBIGOT - Président



Dr Laure ARTRU - Vice- Présidente



- Mayenne : Maxime LEBIGOT (06 14 93 89 45)
- Orne : José COLLADO (06 62 43 02 66)
- Sarthe : Dr Laure ARTRU (06 70 93 01 97)
- Haute-Saône : Dr Patrick LAINE (06 26 28 87 75)
- Nord : Dr Pierre LEVISSE (06 08 11 38 54)
- Allier : Clélia TOUZERI (06 61 70 38 73)
- Région Parisienne : Annie FORTEMS (06 73 31 25 64)
- Dordogne : Claudine LE BARBIER (06 83 38 03 76)

- Loir et Cher : Valérie MAGNIN (06 99 45 98 36)
- Charente : Pierre ORTH (06 07 98 87 18)
- Tarn : Sandrine MARCHAND (06 72 17 06 66)
- Manche : Cécile ZEUGIN (06 45 38 33 11)
- Lot : Jean RIGAL (06 22 31 13 79)
- Gers : Véronique EOCHE-DUVAL (06 47 65 12 21)
- Calvados : Mireille DROUET (06 07 67 51 00)
- Bouches du Rhône : Jean-Remi PUGIBET (06 31 8 51 12)